[illegible]

Le paragraphe du Article 11 est ainsi [illegible]

« Lors des revisions décennales prévues par le précédent article, la valeur locative des propriétés non bâties dont les [illegible] de culture et par leurs dits, des immeubles seront déterminés, dans chaque commune, par le contrôleur des contributions directes, assisté du propriétaire, du maire et de deux classificateurs dont l'un au moins devra être moins deux forains, désigné par le Préfet, qui les choisit sur une liste de dix noms proposés par le Conseil municipal ».

Ce paragraphe est adopté après quelques [illegible]

L'article 11 est adopté.

L'article 12 fixe les délais de réclamations après la publication du rôle et au cas d'un [illegible] locative pouvant justifier une réclamation générale des propriétaires.

M. de Gailard-Bancel présente un amendement comprenant dans les cas visés à l'article 12 d'un aménagement de culture [illegible] de plusieurs parcelles improductives pendant un certain nombre d'années.

L'amendement est renvoyé à la Commission et la suite du débat est renvoyée à demain.

Immense Incendie A LYON

Trois millions de dégâts. — Cinq cents ouvriers sans travail.

Lyon, 16 mars.

Un violent incendie a détruit complètement la nuit dernière, l'usine de pâtes alimentaires Rivoire et Carret, qui formait un vaste quadrilatère.

Le feu a pris naissance à deux heures du matin dans la chaudière. Les flammes ont été aperçues par le garde de nuit, qui prévint de suite la concierge et les deux chauffeurs. Ces derniers n'eurent que le temps de renverser la vapeur et de quitter leur poste, car flammes, fournant dans les marchandises accumulées en aliment des plus favorables, avait déjà gagné toute l'usine.

Prévenus téléphoniquement, les pompiers de la section des casernes et leurs camarades accoururent et commencèrent la lutte contre le feu, s'efforçant de préserver les maisons voisines. Grâce à la promptitude des secours, ils réussirent à éviter un désastre. Les gardiens de la paix et les troupes avaient pour mission de maintenir les curieux attirés par le sinistre. Des flammèches s'envolaient de tous côtés, poussées par un violent vent du Nord. Pendant plus d'une heure, on craignit que le feu ne se déclarât dans les immeubles situés en face du bâtiment incendié. Heureusement, le vent tomba et tout danger disparut.

A cinq heures du matin, les pompiers étaient maîtres du feu et les maisons voisines étaient protégées. Il faudra plusieurs jours pour noyer les décombres. Par suite de cet incendie, cinq cents ouvriers sont sans travail.

Les pertes dépassent trois millions.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

— A la suite de l'enquête faite à Angers par M. Chénot sur la mort suspecte du sergent Castex, [illegible] le capitaine de la troupe de [illegible] le lieutenant vient d'être déposé. M. Bouquignon, député, se propose désormais d'adresser [illegible] au ministre de la guerre, une question sur cette affaire.

ETRANGER

— L'armistice pour les délits politiques en Portugal ne s'étendra pas à l'affaire du régicide au [illegible] qui a [illegible] la [illegible] Dans la [illegible] de la [illegible] de la [illegible] de